



Litige entre proprio et locataire

Par **kat68**, le **12/08/2015** à **11:57**

bonjour rnj'ai emménager dans mon logement depuis janvier 2015 et rnle 03/08/2015 j'ai reçu un commandement de payer de l'huissier.il me réclame le somme de 3297.77.rnmon loyer est de 490€ les charges de 50€ .le montant de mon apl est de 515.35 mon apl a été versé en retard :un 1er versement a eu lieu le 19/06/2015 d'un montant de 515.35 et d'un 2ème versement le 08/07/15 pour le reste.de plus je suis à jour dans mes loyer .le jour même je suis allé voir l'huissier avec toutes les preuves .rnqui doit payer les frais?rnque puis-je faire pour débloquer tout ça ? rnle propriétaire a-t-il le droit de me faire un commandement de payer? rnmerci de répondre[smile7]

Par **Lag0**, le **12/08/2015** à **13:31**

Bonjour,rnÀ quoi correspondent donc ces 3297.77€ si vous êtes à jour de vos loyers ?

Par **kat68**, le **12/08/2015** à **18:34**

bonsoir.rnc'est ce que je me demande!!!!rnDe plus j'ai oublié de mentionner qu'il m'avait demandé de partir rapidement et par voie orale uniquement

Par **moisse**, le **12/08/2015** à **19:24**

A mon avis, si le bailleur a confié le recouvrement à un huissier, c'est que le paiement des loyers n'est pas intervenu. Il doit y avoir une confusion avec l'APL..